

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE 13 décembre 2025	
DATE DE CONVOCATION 07 décembre 2025	
DATE D’AFFICHAGE 16 décembre 2025	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	21
PROCURATION(S)	11
VOTANTS	32
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité	
Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés.	
Le Maire	

Le **TREIZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est rassemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM BALUT, GHOUL, MARC, GODEFROY, SABIRI et Mmes DORDAIN, LOUBASSOU, POUHÉ, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. BALUT à Mme DUVALLET, M. GHOUL à Mme ALTUNTAS, M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. COQUELET, M. SABIRI à M. GRESSENT, Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme LOUBASSOU à M. LEGO, Mme POUHÉ à M. AVOLLÉ, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DEBOISSY.

M. Mark GUILLON
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, ZAPPIA.

Délibération N°09

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES
COMMERÇANTS DE VAL-DE-REUIL « ASCOVAL » POUR
L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL 2025

Mme Fadilla Benamara expose au Conseil municipal :

La 14^e édition du Marché de Noël, organisée par l'ASCOVAL, se tient du mercredi 10 au dimanche 14 décembre 2025, sous la galerie couverte et la halle centrale de la place des 4 Saisons.

Cette année, le village de Noël s'agrandit encore et réunit près de **50 exposants, soit 10 de plus que l'an passé**, installés dans des chalets et tentes chaleureusement décorés autour du sapin géant trônant au cœur du village.

Cette année, le marché a ouvert ses portes dès le mercredi selon les horaires suivants :

- Mercredi, jeudi et vendredi : de 15h30 à 20h,
- Samedi : de 11h à 23h,
- Dimanche : de 11h à 18h.

Les visiteurs y ont trouvé de nombreuses idées cadeaux pour les fêtes de fin d'année, ainsi que des spécialités gourmandes, salées et sucrées.

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20251213-D-25-12-09-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Durant ces cinq jours, des animations festives et gratuites sont proposées : caricaturiste, maquillage pour enfants, contes de Noël, concerts de jazz et de percussions, balades en calèche, ateliers sablés de Noël, sans oublier les attractions phares, à savoir la luge à trois pistes, le manège à pompons et le retour de la patinoire.

Cette année le Père Noël dispose de son propre chalet, où il accueillera petits et grands pour des photos souvenirs. Une boîte aux lettres spéciale permettra également aux plus jeunes de déposer leurs lettres, qui seront directement acheminées vers le Père Noël.

Ce samedi soir, l'Association proposera un repas traditionnel animé par un virtuose pianiste du conservatoire et un duo guitare-voix.

Le budget prévisionnel de cette édition s'élève à 43 709 €. Une demande de subvention de 26 200 € a été adressée à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Compte tenu de l'intérêt que représente le Marché de Noël pour l'animation et le dynamisme de la Ville en cette période de fêtes, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association ASCOVAL une subvention de 8 700 €.

L'association participera au financement de l'événement sur ses fonds propres à hauteur de 10 949 €.

La Ville prendra à sa charge la location des chalets et des tentes, le grand sapin, les frais de sécurité et de gardiennage, les frais de communication.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 8 700 € à l'association ASCOVAL pour l'organisation du marché de Noël 2025.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212107042-20251218-D-25-12-09-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025